

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier les examens paracliniques et diagnostiques après référence en GYNÉCOLOGIE à l'accueil clinique.		NUMÉRO : 4.25
		DATE : Juin 2013
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques.	Oui
		Guide de référence pour la gestion de l'épisode de soins à l'accueil clinique

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmière ayant reçu une formation à l'accueil clinique et possédant les habilités nécessaires pour assurer la prise en charge de la clientèle présentant une condition clinique subaiguë.

CLIENTÈLES VISÉES

- Usager référé à l'accueil clinique.

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Consultations externes / secteur accueil clinique.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Rendre accessible la prise en charge rapide et assurer la continuité des services et des soins pour la clientèle référée à l'accueil clinique.
- Permettre l'accès à des services d'investigation et de consultations spécialisées.

2. CONDITION D'INITIATION

- Usager référé par un médecin de famille et répondant aux critères d'admissibilité selon le «*Guide de référence pour la gestion de l'épisode de soins à l'accueil clinique*».

3. ORDONNANCE

- Initier les mesures diagnostiques prévues selon les algorithmes décisionnels en **annexe** dans le «*Guide de référence pour la gestion de l'épisode de soins à l'accueil clinique-section gynécologie*».

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Selon les numéros de référence d'investigation établis par le médecin traitant :
 - **GYN-1** : Saignement post-ménopausique
 - **GYN-2** : Saignement sans douleur 1^{er} trimestre de la grossesse
 - **GYN-3** : Masse annexielle

4.2. Contre-indications

- Si depuis la réception de la référence médicale, l'usager présente des modifications de son état de santé :
 - Selon les critères généraux d'exclusion à une demande d'inscription à l'accueil clinique en **annexe**.
 - Selon les critères spécifiques d'exclusion en lien avec le n° de référence d'investigation à une demande d'inscription à l'accueil clinique en **annexe**.

Des modifications aux critères généraux d'exclusion du «*Guide de référence pour la gestion de l'épisode de soins à l'accueil clinique*» pourront être apportées avec l'accord des chefs de service et de département médicaux concernés.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Selon document en **annexe**.

5.2. Procédures

- Selon document en **annexe**.

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- Selon document en **annexe**.

6. SOURCES

- Consensus des signataires
- Guide de référence accueil clinique, Centre hospitalier Pierre-LeGardeur (Avril 2005)

Guide de référence
pour la gestion de l'épisode de soins
à l'accueil clinique

Section
Gynécologie

Guide d'investigation à l'usage des médecins pour la clientèle admissible à l'accueil clinique

GYNÉCOLOGIE

Critères généraux d'exclusion à une demande d'inscription à l'accueil clinique :

Usager présentant l'un des critères suivants :

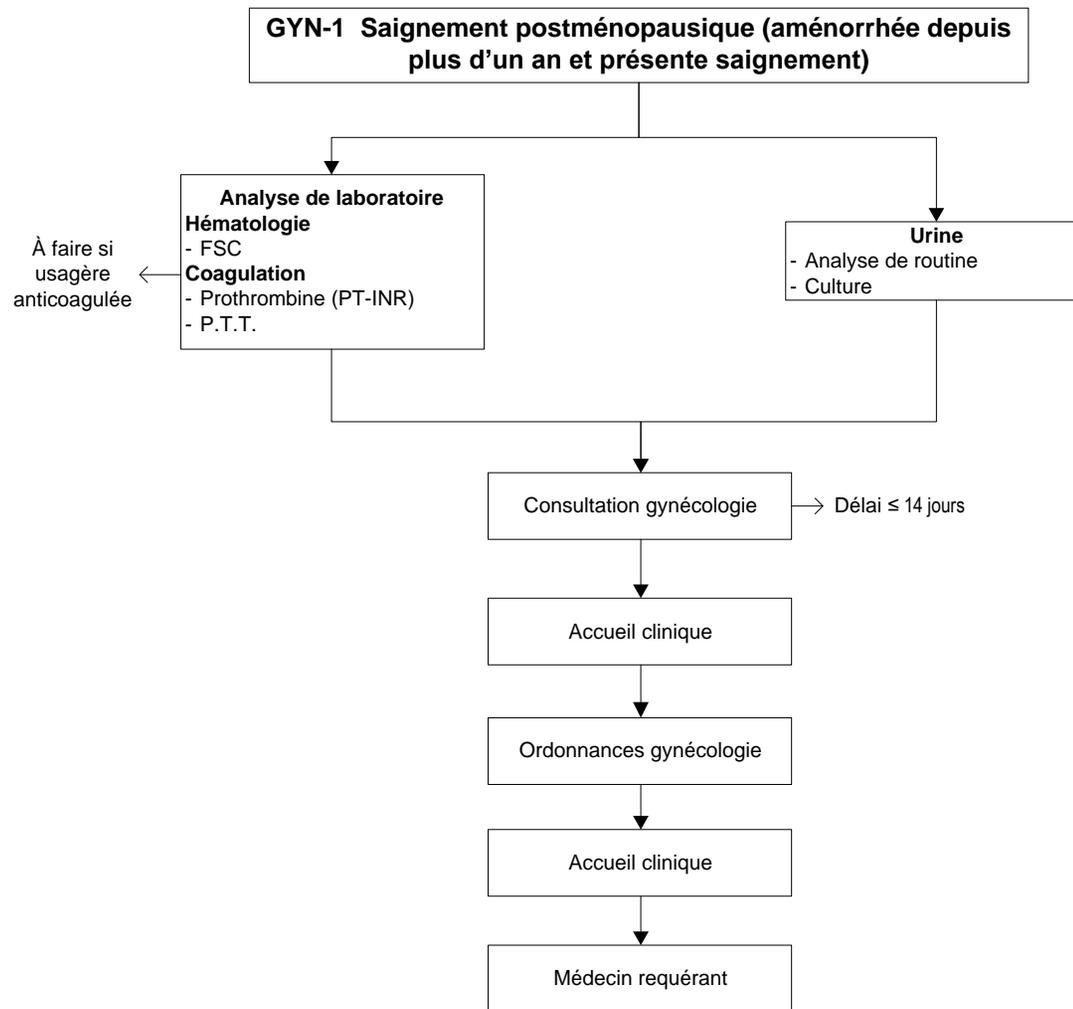
- Rythme cardiaque \geq à 120/min.
- Rythme respiratoire \geq à 30/min.
- Pression artérielle \leq 90 mmHg ou \geq 200 mmHg
- Température \leq 35 °C ou \geq 40 °C
- SpO₂ < 90 %
- Altération de l'état de conscience
- Étourdissement associé à des saignements actifs

N° de référence d'investigation *	Diagnostic / symptômes subaigus observés	Critères spécifiques d'exclusion à une demande d'inscription à l'accueil clinique	Spécificités
GYN-1	Saignement postménopausique (aménorrhée depuis plus d'un an et présente saignement).	<ul style="list-style-type: none"> - Saignement anormal périménopausique; - Anémie sévère : Hb \leq 80 g/L; - Saignement abondant (> 1 serviette sanitaire à l'heure). 	
GYN-2	Saignement sans douleur 1 ^{er} trimestre.	<ul style="list-style-type: none"> - Saignement abondant (> 1 serviette sanitaire aux 3 h); - Douleur peu importe l'intensité; - Température buccale \geq 38 °C; - Saignement \geq 14 semaines de grossesse; - Demande les vendredis après 12 h, samedi et dimanche. 	- Critère d'inclusion : absence de douleur à l'histoire et à l'examen.
GYN-3	Masse annexielle	<ul style="list-style-type: none"> - Exclure grossesse, grossesse ectopique; - Maladie inflammatoire pelvienne; - Douleur intense non soulagée par analgésie; - Température \geq 38 °C; - Signes infectieux. 	- Préciser sur la demande d'inscription de l'accueil clinique si usagère est ménopausée ou préménopausée.

IMPORTANT : En présence d'une complication postopératoire, le médecin avise, sans délai, le gynécologue-obstétricien qui a effectué la chirurgie. Si ce dernier est non disponible, il avise le gynécologue-obstétricien de garde.

* Le numéro de référence d'investigation correspond à l'ordonnance collective 4.25 du CSSNL.

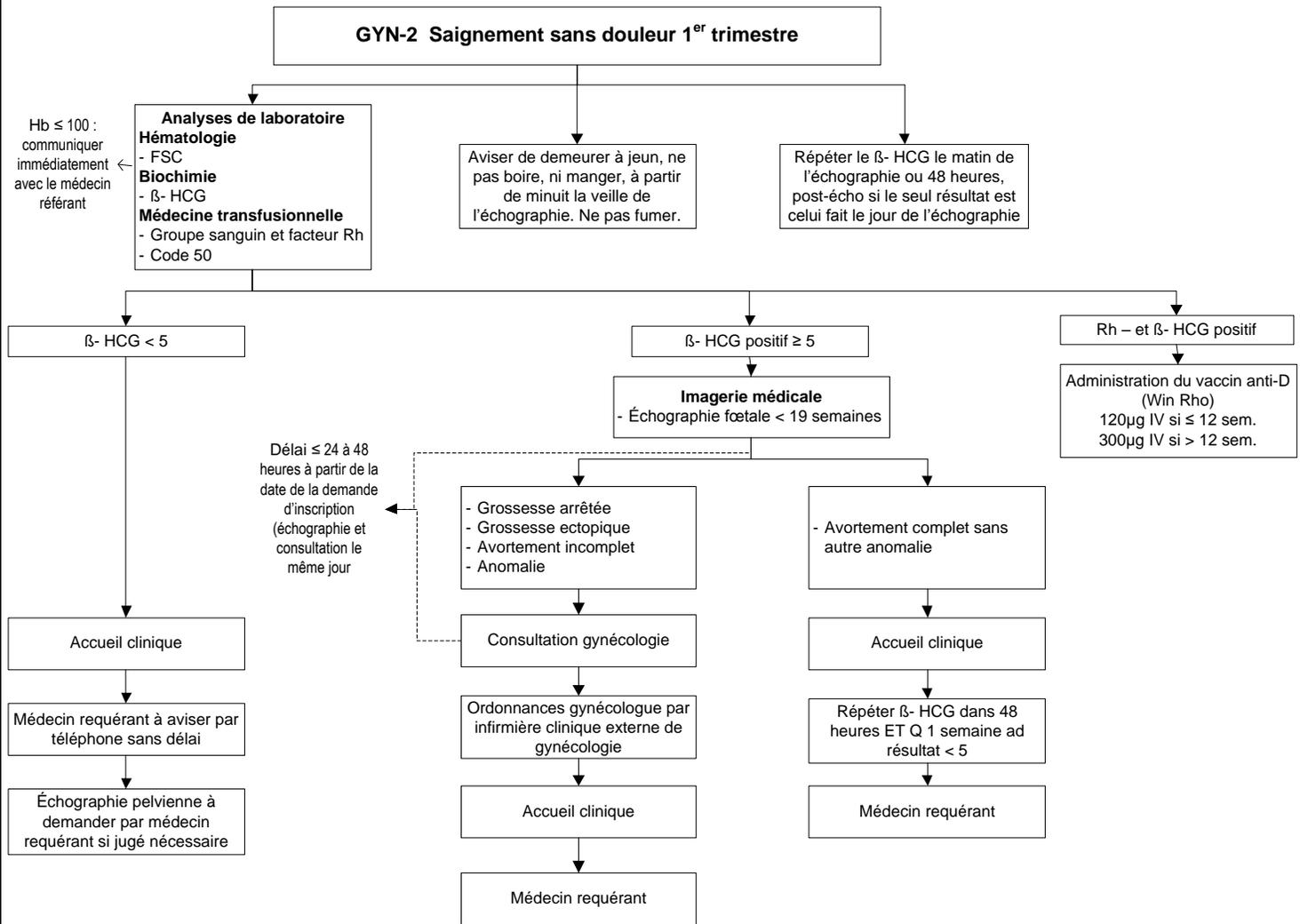
Contre-indication :
Si depuis la réception de la référence médicale, l'usagère présente l'une des conditions suivantes :
- Hb ≤ 80 g/L;
- Saignement abondant (> 1 serviette sanitaire à l'heure).



Contre-indication :

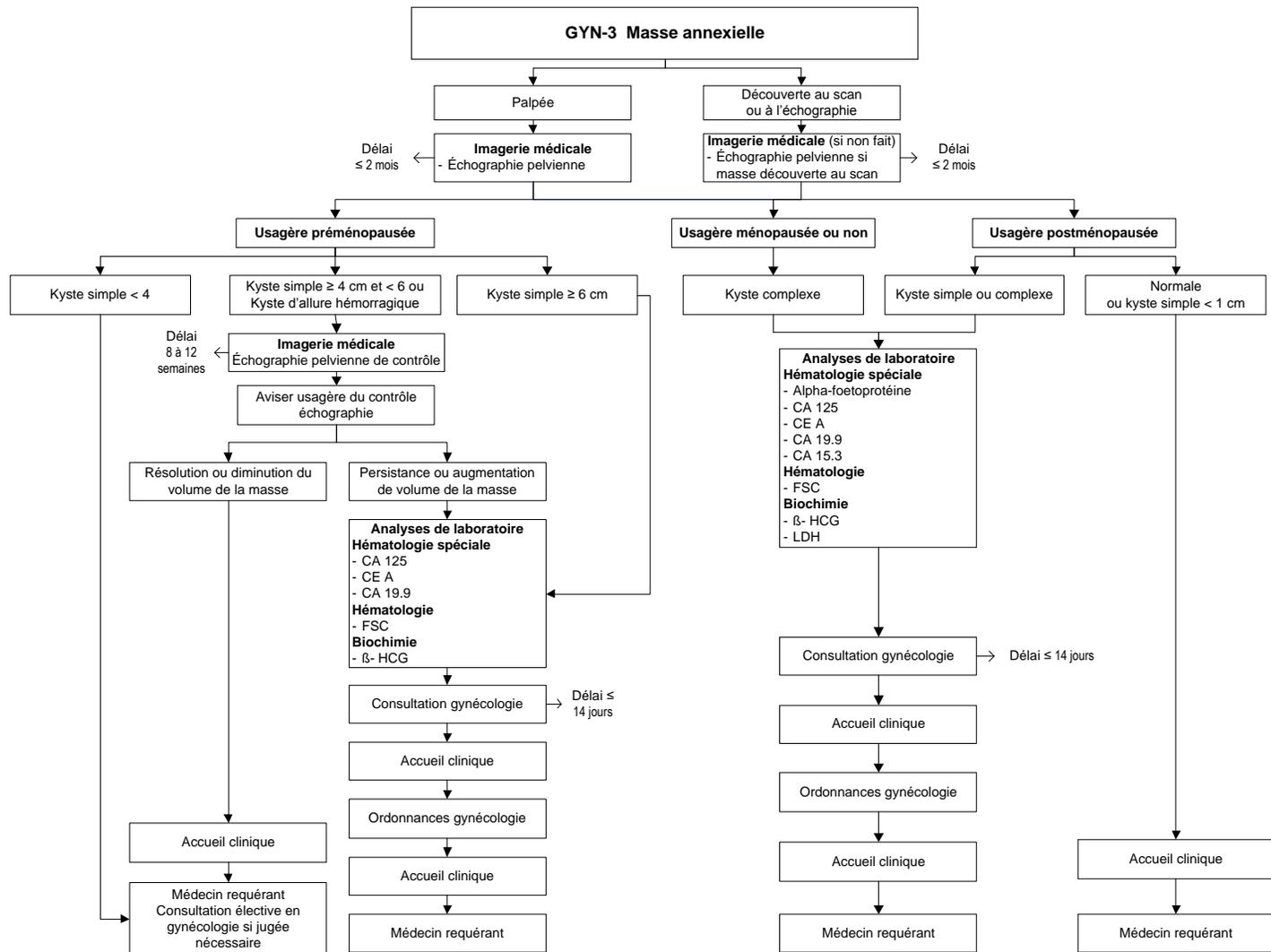
Si depuis la réception de la référence médicale, l'usagère présente l'une des conditions suivantes :

- Saignement abondant (> 1 serviette sanitaire aux 3 heures);
- Douleur peu importe l'intensité;
- Température buccale $\geq 38^{\circ}\text{C}$;
- Saignement ≥ 14 semaines de grossesse;
- Demandes reçues les vendredis après 12 h, les samedis et les dimanches.



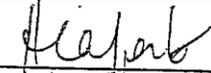
Contre-indication :
 Si depuis la réception de la référence médicale, l'usagère présente l'une des conditions suivantes :

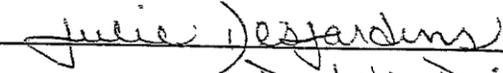
- Douleur intense non soulagée par analgésique;
- Température ≥ 38 °C;
- Exclure grossesse.



ORDONNANCE COLLECTIVE

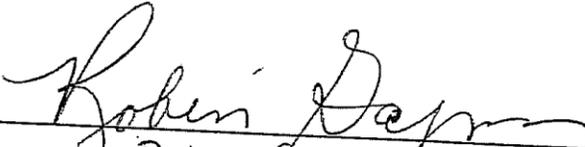
ORDONNANCE : Initier les examens paracliniques et diagnostiques après référence en GYNÉCOLOGIE à l'accueil clinique.	NUMÉRO : 4.25
	DATE : Juin 2013
	RÉVISÉE :

Chef du département de médecine générale de 1^{re} ligne: 
Date : 2013/06/25 Dr Hélène Laporte

Chef du service d'obstétrique: 
Date : 2013/07/03 Dr Julie Desjardins

Chef du département d'obstétrique-gynécologie: 
Date : 16-7-2013 Dr Valérie Hébert

Chef du département d'imagerie médicale: 
Date : 2013/10/24 Dr Alexandre Cabrin-Chênevert

Directeur des soins infirmiers: 
Date : 2013-06-20 Robin Gagnon

Adoptée par le CMDP: 
Date : 2014/03/12